

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Prozess

**initiative populaire Contre les mauvais traitements envers les animaux
et pour une meilleure protection juridique de ces derniers**

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Burgos, Elie
Hirter, Hans
Schnyder, Sébastien

Bevorzugte Zitierweise

Burgos, Elie; Hirter, Hans; Schnyder, Sébastien 2025. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: initiative populaire Contre les mauvais traitements envers les animaux et pour une meilleure protection juridique de ces derniers, 2006 – 2010*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern.
www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 11.05.2025.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Wirtschaft	1
Landwirtschaft	1
Tierhaltung, -versuche und -schutz	1
Parteien, Verbände und Interessengruppen	3
Verbände	3
Natur und Umwelt	3

Abkürzungsverzeichnis

Allgemeine Chronik

Wirtschaft

Landwirtschaft

Tierhaltung, -versuche und -schutz

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 31.03.2006
ELIE BURGOS

La Protection suisse des animaux (PSA) a lancé une **nouvelle initiative populaire** au mois de janvier. Intitulée « Contre les mauvais traitements envers les animaux et pour une meilleure protection juridique de ces derniers », cette dernière vise à inscrire dans la Constitution le fait qu'en cas de procédures pénales motivées par des mauvais traitements envers les animaux, ou par d'autres violations de la législation sur la protection des animaux, les cantons se dotent d'un avocat chargé de défendre l'intérêt des animaux. Ce dernier point avait en effet été refusé par les chambres lors de la dernière révision de la Loi sur la protection des animaux (LPA).¹

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 13.08.2007
ELIE BURGOS

L'**initiative populaire** lancée par la Protection suisse des animaux (PSA) et intitulée « **Contre les mauvais traitements envers les animaux et pour une meilleure protection juridique de ces derniers** (initiative pour l'institution d'un avocat de la protection des animaux) », a abouti au mois d'août avec 144 844 signatures valables.²

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 14.05.2008
ELIE BURGOS

Le Conseil fédéral a présenté en mai son message relatif à l'initiative populaire lancée par la Protection suisse des animaux (PSA) et intitulée « **Contre les mauvais traitements envers les animaux et pour une meilleure protection juridique de ces derniers** (initiative pour l'institution d'un avocat de la protection des animaux) ». Estimant que les cantons disposent des instruments nécessaires pour répondre aux revendications des auteurs de l'initiative, le gouvernement a proposé aux chambres de soumettre l'initiative sans contre-projet au vote du peuple et des cantons en leur recommandant de la rejeter.³

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 25.09.2009
ELIE BURGOS

Les chambres ont traité de l'**initiative populaire** lancée par la Protection suisse des animaux (PSA) et intitulée « **Contre les mauvais traitements envers les animaux et pour une meilleure protection juridique de ces derniers** (initiative pour l'institution d'un avocat de la protection des animaux) » au cours de l'année sous revue. Au Conseil national, l'initiative a été soutenue par le groupe socialiste et le groupe des Verts. L'un comme l'autre ont souligné certaines lacunes, ainsi que des divergences entre les cantons concernant l'exécution de la loi sur la protection des animaux. Regrettant en outre qu'aucun contre-projet indirect n'ait été élaboré, les Verts, ainsi que quelques membres du groupe démocrate-chrétien, se sont prononcés en faveur de l'initiative pour cette raison. Au nom du groupe bourgeois démocratique, Brigitta Gadiant (GR) a souligné que l'obligation d'instituer un avocat de la protection des animaux constituerait une ingérence inutile dans la liberté d'organisation des cantons. D'après elle, les nouveaux instruments juridiques du code de procédure pénale seront suffisants et permettront de poursuivre efficacement les infractions de ce type. Un certain nombre d'agriculteurs se sont également opposés à l'institution d'un avocat de la protection des animaux, voyant là un manque de confiance à l'égard de leur profession. Ils estimaient par ailleurs qu'un tel avocat serait impuissant face aux rares cas de mauvais traitements envers les animaux qui sont commis dans des exploitations agricoles. En charge du dossier, la conseillère fédérale Doris Leuthard a évoqué elle aussi le nouveau code de procédure pénale, qui entrera en vigueur en 2011, soulignant que celui-ci prévoyait en effet la possibilité pour les cantons d'instituer un défenseur public des animaux. Elle a ajouté que la loi sur la protection des animaux obligeait déjà tous les cantons à instituer un service spécialisé dans la protection des animaux chargé de garantir le respect des droits de l'animal. A l'opposé, Tiana Moser (Verts libéraux, ZH), qui s'exprimait au nom d'une minorité de la commission, a proposé de recommander au peuple d'accepter l'initiative, jugeant que l'institution d'un tel avocat ne constituait pas un durcissement de la loi sur la protection des animaux : il contribuerait plutôt à améliorer l'exécution du droit en vigueur et pourrait veiller à la prise de sanctions plus strictes en cas d'infractions. Soutenue presque uniquement par les Verts et le PS, le plénum a rejeté l'initiative en question et décidé de recommander au peuple d'en faire autant.

Au Conseil des Etats, le rapporteur de la commission, Hermann Bürgi (udc, TG), a proposé le rejet de l'initiative. Seule voix divergente de la commission, la socialiste Anita Fetz (BS) a soutenu l'initiative en question, estimant que, malgré le renforcement des sanctions pénales en cas d'infraction à la loi sur la protection des animaux, l'application de cette dernière était encore loin d'être effective, de nombreux cas de mauvais traitements ne faisant l'objet d'aucune condamnation, car les autorités n'ont pas le temps de prendre les mesures qui s'imposent. Rare partisan de l'initiative au sein de son groupe, le démocrate du centre This Jenny (GL) a repris ces arguments et déploré que les cantons ne fassent malheureusement pas usage de leur droit à instituer un avocat des animaux. Choqué par certains mauvais traitements infligés aux animaux, il a ajouté que le fait qu'autant de propriétaires d'animaux s'opposent avec autant de véhémence à cette initiative était précisément le signe qu'un réel problème existe. Malgré ces arguments, le plénum a adhéré à la décision du Conseil national. En vote final, le Conseil national a confirmé sa décision par 130 voix contre 50 et le Conseil des Etats par 30 voix contre 6.⁴

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 07.03.2010
SÉBASTIEN SCHNYDER

En mars, 70,5% des votants et tous les cantons ont rejeté l'initiative de la Protection suisse des animaux (PSA) intitulée « **Contre le mauvais traitement envers les animaux et pour une meilleure protection juridique de ces derniers (Initiative pour l'institution d'un avocat de la protection des animaux)** ». L'initiative visait à inscrire dans la Constitution l'obligation pour les cantons de mettre en place un avocat chargé de défendre les intérêts des animaux. Les initiants estimaient nécessaire de représenter les intérêts des animaux afin de permettre l'application effective de la loi sur la protection des animaux. Le Canton de Zurich avait déjà mis en place de telles procédures. Le Conseil fédéral et le parlement ont recommandé de rejeter l'initiative et l'ont soumise au peuple sans contre-projet.

La campagne a été la plus coûteuse lancée par la PSA. De multiples personnalités issues des mondes culturel, sportif ou médiatique se sont positionnées sur la question. De nombreux exemples concrets ont été mis en avant, tantôt pour montrer le besoin de l'instauration d'un avocat cantonal pour les animaux tantôt pour en souligner les excès. Les vétérinaires cantonaux ont constaté qu'ils manquent de moyen pour agir, ils n'ont toutefois pas donné de mot d'ordre en raison des forts désaccords. Les partis de droite et les associations agricoles ont généralement rejeté le texte en le considérant comme inutile, superficiel, bureaucratique et politiquement non prioritaire. Par ailleurs, certains opposants ont considéré que les procédures judiciaires pour les animaux sont plus rapides que celles concernant les êtres humains. Ils ont ainsi affirmé ne pas vouloir octroyer encore plus de droits aux animaux. La gauche et les associations de protection de l'environnement ont globalement soutenu le texte estimant d'une part, que les sanctions sont souvent favorables aux persécuteurs d'animaux et que, d'autre part, la défense des animaux est reléguée au second plan par les juristes malgré les dénonciations des sociétés de protection. Par ailleurs, le seul avocat pour animaux en Suisse, Antoine Goetschel du canton Zurich, s'est fortement engagé en faveur de l'initiative. De nombreuses recommandations cantonales n'ont pas suivi celles nationales. Ainsi, le PDC bernois et l'UDC tessinoise ont soutenu l'initiative tandis que les socialistes vaudois, les écologistes fribourgeois et les évangélistes thurgoviens l'ont rejetée. Les partis socialistes de Neuchâtel, du Valais et de Bâle campagne, ainsi que les écologistes valaisans et les verts-libéraux lucernois se sont abstenus de toute recommandation.

Votation du 7 mars 2010

Participation : 45,82%
Oui : 671 731 (29,5%)
Non : 1 605 141 (70,5%)

Mots d'ordre :

- Oui : PS (4*), PES (2*), PEL (1*), PEV (1*), DS
 - Non : PRD, PDC (1*), PBD, PCS, UDF, UDC (1*), PCS, USP
- * Recommandation différente des partis cantonaux.

L'analyse VOX a montré que l'appartenance politique a joué un rôle important dans l'issue du vote. Les citoyens s'identifiant à la gauche et à l'extrême gauche ont soutenu le texte, respectivement par 31% et 56% des voix, alors que ceux se reconnaissant dans la droite et l'extrême droite par 18% et 17%. Les sympathisants du parti socialiste l'ont soutenu à 45%, tandis que ceux du PDC et du PLR l'ont fait à 19%, et ceux de l'UDC à

14%. Au niveau des valeurs, si 37% des individus défendant des valeurs favorables à la protection de l'environnement ont soutenu l'initiative, seuls 25% de ceux privilégiant la tranquillité et l'ordre, ainsi que 20% des défenseurs d'une armée forte l'ont fait. Finalement, les indicateurs sociodémographiques tels l'âge et le genre ont joué un rôle modéré dans ce scrutin.⁵

Parteien, Verbände und Interessengruppen

Verbände

Natur und Umwelt

Der **Schweizer Tierschutz** reichte im Juli seine Volksinitiative für die Einführung von Tierschutzanwälten mit rund 145 000 gültigen Unterschriften ein.⁶

Der Bundesrat sprach sich gegen die im Vorjahr vom **Schweizer Tierschutz** eingereichte Volksinitiative für die Einführung von Tierschutzanwälten aus.⁷

1) FF, 2006, p. 1041 ss. ; Bund et Lib., 31.3.06.

2) FF, 2007, p. 5759 s. ; presse du 27.7.07.

3) FF, 2008, p. 3883 ss.

4) BO CN, 2009, p. 1228 ss. et 1826 ; BO CE, 2009, p. 824 ss. et 1002 ; FF, 2009, p. 6007 s.

5) Presse du 16.1 au 7.3.10.

6) FF, 2007, p. 5759 s. ; presse du 27.7.07.

7) FF, 2008, p. 3883 ss.

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 22.09.2007
HANS HIRTER

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 14.05.2008
HANS HIRTER